



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2025	VIE COMMUNALE ET POLE SCOLAIRE	FOYER RURAL	DOSSIER "NUISIBLES"	INFOS DIVERSES
2-3	4	5	6-7	8

Editorial

"Et merci pour toutes ces années de bons et loyaux services !..."

Non, décidément cette formule est trop réductrice pour saluer les 16 années que notre secrétaire, Catherine Huver, a consacrées à notre commune. Alors que certains politiques, ici et surtout ailleurs, voudraient réduire considérablement le nombre de fonctionnaires, il paraît nécessaire de mettre en valeur un poste de la fonction publique territoriale qui est essentiel à la vie de la commune, mais également au service de tout un chacun : celui de secrétaire de mairie.

Si les adjoints sont élus pour seconder le maire - voire pour en prendre le relais, le collaborateur principal, qui va au-delà des mandats de six ans d'une municipalité, est bien la personne qui a en charge toute la gestion administrative de la commune. Depuis qu'elle est arrivée à Ruffey en 2009, à la demande de Maurice Bour, maire de l'époque, Catherine a su apporter à la commune toutes ses compétences, en matière administrative - elle est issue du domaine notarial - mais également juridique, social, foncier, agricole, culturel, relationnel, financier, politique, commercial, bref, tous les domaines inhérents à la vie de la commune.

Le ou la secrétaire de mairie concerne les communes de moins de 2000 habitants, et c'est peu de dire que c'est un métier peu connu. Il s'agit d'assister le maire dans la préparation du budget - une phase primordiale dans la vie de la municipalité, de rédiger tous les actes administratifs tels que les arrêtés municipaux, certains actes d'état civil, ou encore les délibérations des conseils municipaux. Si la communauté d'agglomération en a fait une de ses compétences, il est toutefois nécessaire d'avoir aussi un œil avisé sur les documents d'urbanisme, et de respecter tous les délais imposés par les cadres de loi. Et que dire de son implication dans la gestion funéraire, les élections, l'aide sociale et, évidemment, l'accueil du public !

Dans le passé, Catherine a eu à gérer plusieurs communes des Hautes-Côtes : tant d'élus différents, tant de cas divers. Une commune ne ressemble jamais à sa voisine. Et les habitants sont tous différents, chacun avec son petit ou gros problème, chacun avec sa personnalité. Le rôle d'une secrétaire de mairie est d'être à l'écoute de chaque attente, afin de diriger au mieux la décision du maire, de la municipalité. Catherine a toujours donné la preuve de cet investissement, voire de cette empathie avec la population.

Qui plus est, elle s'est investie dans la commune-même de son lieu de travail, en adhérant au conseil d'administration du Foyer rural, mais aussi en étant un élément de notre chorale Choeur de Lauve.

Et oui, sa voix comptera encore longtemps !

Qu'au moment de faire valoir ses droits à la retraite (encore une formule consacrée !), elle soit largement remerciée par nous pour toute sa contribution au cours des différents mandats, en lien avec différents élus.

Mais pour ne pas être en reste, accueillons comme il se doit sa remplaçante, qui a eu l'occasion, pendant deux semaines, de prendre le pouls de la commune en compagnie de Catherine, et qui est désormais dans les mêmes chaussons de secrétaire de mairie, avec sa personnalité et sa méthode à elle : bienvenue à Sandrine Cognard.

N'hésitez pas à venir la rencontrer !

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 4 mars 2025

Absents excusés : MM. Gérard GREFFE, Sébastien FOL, Mme Aurore CRETIN

Secrétaire de séance : M. Philippe WEMMERT

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente :

- par M. et Mme BURSON, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, rue Pierre Joigneaux, cadastrée ZA53 (1 097 m²), ZA54 (45 m²), ZA71 (1 754 m²), ZA73 (203 m²) au profit de M. Christian NINOT et Mme Micheline ROLLET,
- par la SARL SAR IMMOB, d'un entrepôt sis à Ruffey-Lès-Beaune, lieu-dit "Le Suchat", cadastré ZL144 (237 m²), au profit de M. Jean-Baptiste FLAGEL,
- par les consorts ROUSSEAU, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 9 rue du Chemin Neuf, cadastrée ZH133 (1 948 m²),
- par la SARL HEXAGONE, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 2 rue de la Provençère, cadastrée C931 (2 840 m²), au profit de Mme Françoise LOISEL et Mme Maud RAVEL,
- par la SARL HEXAGONE, d'un terrain à bâtir, viabilisable, à Ruffey-Lès-Beaune, rue de la Provençère, cadastrée C932 (829 m²), au profit de M. Cédric COTE.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT FRANCE SERVICES (EFS)

Les animatrices de la France Services présentent le bilan d'activité 2024 dans les grandes lignes :

- 2232 accompagnements (+ 48% par rapport à 2023) ; les visiteurs proviennent de 58 communes (42 en 2023), et l'information se fait essentiellement par le bouche à oreille,
- l'utilisation par les 55 ans et + représente 85% (+3%) ; le taux de retour de satisfaction est de 100%,

Les animatrices regrettent que les démarches collectives telles que le "café des infos" (mercredi de 14h à 16h) ne rencontrent pas un aussi grand succès.

Un audit, réalisé par les services de l'Etat, est totalement positif. La seule exigence est le réajustement des horaires, afin que les deux conseillères soient présentes ensemble pour des questions de sécurité. Un meilleur espace confidentiel pour la responsable de la Poste doit également être envisagé.

Un bilan financier des 2 structures est ensuite présenté, pour lequel un réajustement doit être fait afin de tenir compte du double emploi (Poste et EFS) d'une des conseillères. Celles-ci sont remerciées pour la qualité de leur travail.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2024.

Le conseil municipal (moins le 1er adjoint), vote le compte administratif 2024 et l'affectation des résultats 2024 (détail dans la délibération).

5. BILAN RPI : DÉLIBÉRATION PARTICIPATION COMMUNE EXTÉRIEURE

Le 1er adjoint présente le bilan financier 2024 du pôle scolaire Ruffey-Vignoles. La participation de la commune de Ruffey s'élève à 54 874,86 € en fonction du nombre d'élèves rufféens et de la moitié des élèves extérieurs. Concernant la participation aux frais de scolarité à demander aux communes extérieures, le conseil la fixe ainsi (sur la base d'un coût moyen de dépenses 2024 par élève de 1 080 € :

- cas nons dérogatoires : 100%, soit 1 080 €
- cas dérogatoires des communes membres de la communauté : 864 €
- cas dérogatoires des communes non membres : 1 080 €
- cas particulier ASE : 1 080 €

6. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

La convention, signée en 2022, avec le Conseil départemental, pour des prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale, est arrivée à échéance le 31/12/2024. La nouvelle convention, pour une durée maximale de 3 ans, est adoptée. Les prestations font l'objet d'un barème tarifaire adopté chaque année par l'assemblée départementale.

7. TRAVAUX DE VOIRIE / BÂTIMENTS SUITE A COMMISSION

a. Rue des Oiseaux

Une nouvelle esquisse du projet nous est parvenue du bureau d'études BLC. Celui-ci nous la présentera le 20/03 afin de rediscuter des points d'amélioration ;

b. Sentier pédestre de Varennes

Le conseil départemental est intervenu pour fixer des points d'alignement litigieux sur le domaine public. De ce fait, le rachat d'une partie de propriété est envisagé, avec l'accord du propriétaire, afin d'avoir un chemin continu et cohérent. Un autre point doit être étudié qui concerne la présence d'une haie sur le domaine public. Une fois ces 2 points résolus, la consultation pourra être lancée ;

c. Chemin de Borne

Après rencontre avec les représentants de l'ONF, le principe d'un accès à tous véhicules est acté, mais limité, en sortie de forêt à des véhicules à charge de moins de 10 tonnes. La consultation va être lancée, prévoyant une option d'enrobé sur les 30 premiers mètres, qui pourrait être financée par l'ONF. Une visite de chantier est prévue le 21/03, les offres devant parvenir pour le 28 ;

d. Ralentisseur cimetière

Des précisions doivent être arrêtées sur le terrain avant de redemander des devis précis aux entreprises ;

e. Entretien des espaces verts

Le conseil décide de retenir l'offre EAV de 22 280,83 € pour la tonte des espaces verts de la commune en 2025, sur la base de 8 passages ;

CONSEIL MUNICIPAL

f. Eglise

40% sur la facture de l'étude d'architecte ont été perçus. Le 7 mars, un rendez-vous est prévu avec la DRAC afin de faire le point sur cette étude. Une réflexion est maintenant à engager sur les différentes actions à mener pour réaliser le financement du chantier ;

g. Terrain de foot

Après l'audit effectué par le SICECO et un bureau d'études, 3 scénarios sont proposés, avec des niveaux d'intervention complémentaires d'un scénario à l'autre. Les opérations prioritaires concernent tous les travaux d'isolation. Le SICECO participe à 50% pour un plafond qui peut atteindre 40 000 € selon la nature des matériaux utilisés.

Mais il faut faire un choix entre ces travaux et l'éventuel remplacement d'une chaudière.

h. Chaudières (mairie et foyer rural)

Le rapport de diagnostic de la chaudière du foyer rural vient d'être reçu, et confirme la nécessité de remplacer celle-ci. Le conseil municipal retient la solution d'une chaudière à pellets ; une demande de candidature sera envoyée au SICECO pour prise en compte de ce projet afin d'obtenir les aides nécessaires ;

i. Fosse septique ancienne bibliothèque

La question reste entière quant au devenir de cette fosse, qui a été vidée récemment.

8. CORRESPONDANT DÉFENSE SUPPLÉANT

M. Patrick SCHWIRTZ est nommé correspondant Défense suppléant en l'absence de M. Gérard GREFFE.

9. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATION

Le 1er adjoint donne ensuite les informations suivantes :

- Le mois prochain, le conseil statuera sur le **RIFSEEP**, enveloppe indemnitaire pour l'ensemble du personnel communal ;

- **L'association de St Léger**, sous la présidence de Mme Anne CHEVIET MURATIER, a tenu son AG le 31/01/2025. Un certain nombre d'actions sont prévues, dont l'aide au financement des travaux de la sacristie ;

- **Le conseil d'école** du pôle scolaire s'est tenu le 20/02. L'effectif actuel est de 47 en maternelle, 82 en élémentaire. et pourrait être de 132 à la rentrée. L'accueil des tout-petits de 2 ans est envisagé ;

- Le compte-rendu de la réunion sur le **moustique tigre** à laquelle il a assisté le 25/02 ;

- Suite à la réunion de la commission géographique du **syndicat de rivière**, il est rappelé que l'entretien des bords de rivières et le nettoyage des embâcles sont à la charge des propriétaires riverains.

Le 1er adjoint laisse ensuite la parole aux conseillers :

- Mme Magali GODARD rappelle l'absence d'intervention sur les **sentiers piétons enherbés** et déplore la dépense pour la création de nouveaux sentiers. Les produits phytosanitaires sont interdits, et les nouveaux sentiers seront en bicouche. L'entreprise consultée en 2024 n'y a jamais donné suite. Une autre entreprise sera consultée pour avis et proposition technique éventuelle cette année ;

- M. Lionel BECLIER demande où en est **l'achat de l'écran et du vidéoprojecteur** en lien avec le théâtre. L'achat en cours ;

- M. Arnaud TARTARIN rappelle la nécessité de tailler les **arbres de bordure de la Lauve** pour le feu d'artifice du 13 juillet. Cette opération est prévue prochainement.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22h45.

La prochaine séance est fixée au **jeudi 10 avril 2025**.



Catherine HUVER, en retraite au 1er avril, et Sandrine COGNARD, sa remplaçante

VIE COMMUNALE ET PÔLE SCOLAIRE



Plantations par le pôle scolaire

A Vignoles...

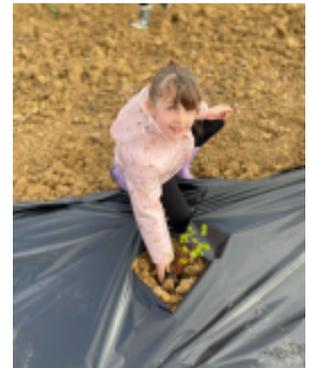
Le 14 mars, les élèves de CP-CE1 ont planté leur arbre à Vignoles, dans une haie située sur le contournement, près de la vigne communale.



Et à Ruffey

Le 25 mars, ce sont les élèves de CE1 qui ont mis en place toute une haie, le long du terrain de foot de Ruffey. Ils ont eu droit à un goûter bien mérité après cette belle action.

Les enfants étaient ravis et très motivés.
Un grand merci également aux adultes qui les ont aidés.



Et de la taille...

La fin de l'hiver et le début du printemps ont également été propices à des travaux de taille sur la commune.

Ainsi les tilleuls de la Grande Rue et de la rue du Moulin ont été taillés pour réduire leur ampleur.

Près de la mairie, ce sont les perches en bordure de rivière (qu'on appelle "ripisylve"), qui ont été rabattues afin de les traiter ultérieurement en "têtards"... et dégager la vue pour le feu d'artifice du 14 juillet.

A Grandchamp, c'est une haie encombrante qui a été supprimée, ainsi qu'un saule envahissant qui a permis également le curage d'un fossé.

Enfin, dans le verger conservatoire, un professionnel a taillé les fruitiers en prodiguant les bons conseils aux élus présents, malgré un temps exécrable.



FOYER RURAL

Expo photos 2025

Le week-end des 8 et 9 mars, au Foyer Rural, s'est tenue l'exposition annuelle organisée par le Club photo.

Environ 200 visiteurs ont pu admirer la soixantaine de photos exposées.

Une tombola a permis à trois personnes de gagner leur photo préférée. D'anciennes photos d'expositions précédentes étaient proposées à la vente et ont obtenu un vif succès.

Les six membres du Club photo remercient tous les visiteurs.

Jacky Maillier



Lectures partagées

Une première rencontre a eu lieu à la bibliothèque le 13 mars pour envisager la création d'un « Club de lectures ».

Si vous souhaitez en savoir plus et nous rejoindre, le prochain échange est fixé au **mercredi 2 avril à 18h00** à la bibliothèque.

N'hésitez pas à pousser la porte, l'ambiance est conviviale et sympathique !



Vous en avez assez d'entasser ou de déménager des babioles inutiles... ou vous souhaitez les renouveler ?

Notez d'ores et déjà la date du grand vide-grenier du Foyer Rural :

dimanche 29 juin 2025



Foyer rural de Ruffey les Beaune

Après-midi créatif enfants

sur le thème du printemps et de Pâques

Atelier gratuit



Dimanche 13 avril 2025

à 15 heures

Foyer rural de Ruffey les Beaune

Crêpe party et buvette

Vacances de printemps



La bibliothèque sera fermée
les 19 et 26 avril, et le 3 mai



La bibliothèque sera ouverte
les 22 et 29 avril de 17h00 à 18h30



DOSSIER "NUISIBLES" : le frelon asiatique



PLAN DE LUTTE REGIONAL

Frelon asiatique à pattes jaunes

Vespa velutina nigrithorax

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAISSANCE



NE PAS CONFONDRE !



Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*)

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée - **thorax noir, tête noire et face orangée, bout des pattes jaune, abdomen noir** avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée - **thorax brun/roux, tête brune et face jaune, bout des pattes brun, abdomen jaune rayé de noir**
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

IMPACTS



Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

SIGNALEMENT

En cas de suspicion, réalisez le signalement sur la plateforme lefrelon.com



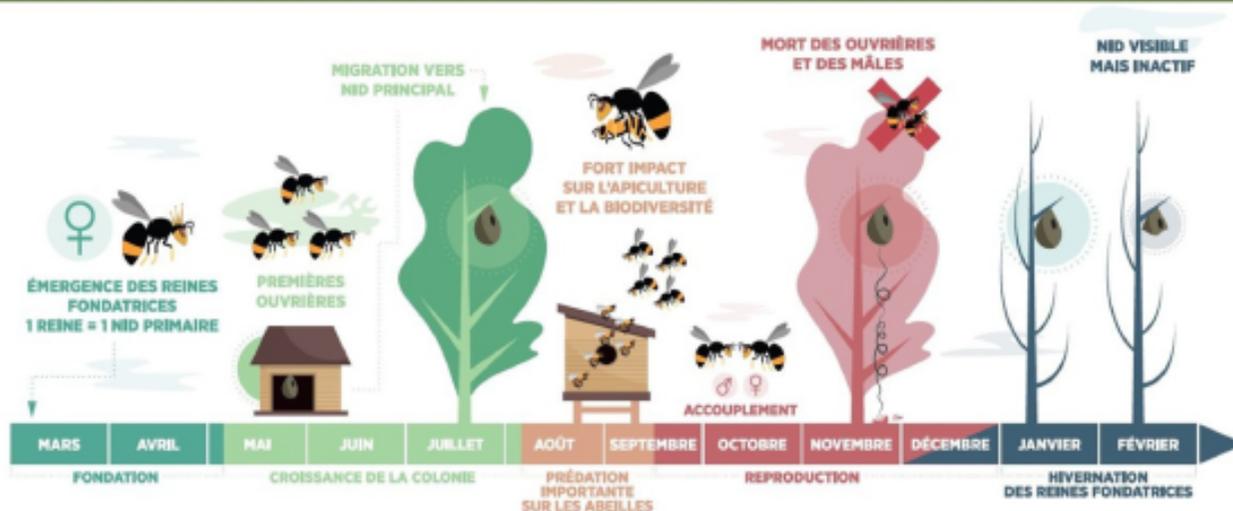
LeFrelon.



Il est dangereux de détruire un nid soi-même ! Pour la destruction, faites appel à une entreprise spécialisée.

DOSSIER "NUISIBLES" : le frelon asiatique

CYCLE DE VIE



PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et les GDSA départementaux se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Plusieurs leviers sont à mobiliser :

- **Détection précoce des nids primaires**

Il s'agit des premiers nids formés par les nouvelles reines de l'année. De petites tailles (d'une clémentine environ) avec une entrée située sur le bas, ils sont formés au printemps et ne contiennent que quelques individus. Ils peuvent être construits partout : abris de jardin, cabanes à oiseaux, boîtes aux lettres, sous-toiture, ou n'importe où dans la nature. Leur destruction peut être réalisée assez facilement, mécaniquement ou à l'aide d'un produit biocide autorisé.



- **Signalement et destruction des nids secondaires**

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence (lefrelon.com) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée (une liste pourra être transmise par les GDSA ou FREDON BFC).

- **Piégeage**

Si le piégeage des nouvelles reines au printemps peut apparaître comme une bonne idée, il faut garder en mémoire qu'un piégeage mal réalisé peut être extrêmement dommageable pour la biodiversité. A l'heure actuelle, ce piégeage ne fait pas partie des priorités à mettre en œuvre chez les particuliers et dans les collectivités. Dans le cas où des pièges seraient utilisés, ceux-ci devront être particulièrement sélectifs et permettre d'éviter la noyade des insectes non cibles. Les pièges de type « bouteilles » sont à proscrire à cause de leur manque de sélectivité.

INFOS DIVERSES

Ouverture d'un nouveau Gîte à Ruffey !

Le gîte **Auréahome** vous propose un appartement au calme dans le village de Ruffey.

Situé au 1, Impasse des Roses Trémières, nous mettons à disposition : 1 chambre, 1 cuisine équipée ouverte sur la salle à manger et le salon, 1 salle d'eau, 1 WC indépendant, TV, wifi ; lit, chaise haute & baignoire bébé.

Possibilité de profiter d'un espace extérieur lors des beaux jours. Parking. Tarif variable selon les saisons, et, le nombre de personnes, incluant les draps, le ménage et le linge de toilette. Capacité de 1 à 4 personnes.

Nous serons heureux d'accueillir vos familles, et, amis de passage, en vous réservant un accueil spécial Rufféen !

Pour toute demande de renseignements ou réservation, contacter **Frédérique** au **06.30.41.05.05**, ou envoyer un email à gite@aureahome.fr



Nounou à votre service !

Avis aux petits aventuriers en couches et aux parents en quête de sérénité :

nounou est disponible à partir de septembre pour accueillir vos bouts-de-chou dans une ambiance joyeuse et bienveillante.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations

Mme GONCALVES Aleth

Ruffey-lès-Beaune

06.82.93.14.70



Piqûre de rappel

Avec les beaux jours, ce sont les tondeuses et autres engins mécaniques qui vont s'affoler ! Nous vous rappelons

les horaires autorisés pour leur usage :

- du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h30-19h30
- samedi : 9h00-12h00 / 15h00-19h00
- dimanche et jours fériés : 10h00-12h00

D'autre part, la déchèterie de Travoisy passe aux horaires d'été, **du 1er avril au 31 octobre**.

Elle est désormais ouverte tous les jours de la semaine, **de 9h00 à 12h00, de 14h00 à 19h00**.

En revanche, elle reste fermée les jours fériés.

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Collecte des déchets :

mercredi matin : bacs jaunes (emballages en plastique et métal, briques alimentaires)

jeudi matin : bacs gris ou bruns (autres ordures ménagères, dans un sac)

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.